



VIRGULE DE SABLE:

ARRET TOTAL DES CIRCULATIONS TER

Trois mois, presque jours pour jours après sa mise en service le 02 juillet 2017, la virgule de Sablé qui relie Sablé à la LGV Bretagne – Pays de la Loire, est interdite aux matériels TER 200 KM/H pour des raisons de sécurité.

En effet le 17 septembre dernier, un TER 200KM/H reliant Rennes à Nantes, a disparu « des radars » pendant 8 secondes (déshuntage) et seule la vigilance de l'agent circulation de Rennes a permis de constater cette grave anomalie.

Dès constatation de ce dysfonctionnement, OPERE - filiale d'EIFFAGE – constructeur, propriétaire et exploitant de la voie, a été contraint de lancer des investigations avec l'aide de SNCF (ingénierie, équipement) pour en déterminer la ou les causes.

Pourtant, 12 jours après cet incident, les deux entreprises ne parviennent toujours pas à en identifier la ou les origines, entrainant l'interdiction totale de la circulation des matériels TER 200KM/H sur cette portion de voie.

Pour la CGT, si cette mesure va dans le sens de la sécurité, elle a néanmoins des conséquences importantes pour les usagers empruntant cette ligne.

En effet, seuls ces TER 200KM/H (série 21700) et les TGV sont autorisés à circuler sur la virgule. L'impossibilité de substituer ce matériel par un autre (y compris par des TGV pour insuffisance de rames et de conducteurs) engendre un passage par la gare du Mans et augmente d'une heure le temps de parcours.

Même si pour l'heure les causes de ce dysfonctionnement sont indéterminées, la CGT remarque néanmoins que depuis l'industrialisation du recours à la soustraitance et aux PPP (Partenariats Public Privé), d'importants dysfonctionnements sont à constater sur des lignes dont la réalisation a été entièrement confiée au privé. Les exemples de Vanves cet été (incident gare Montparnasse), de Saint-Gilles/Pornic fin 2016 ou de Nantes/Châteaubriant en février 2014 en sont l'illustration.

La CGT note également, que si SNCF réalise de moins en moins ce type de travaux au prétexte de coûts prétendument trop élevés, il est à contrario systématiquement fait appel au savoir-faire et aux compétences des cheminots de SNCF pour la résolution des dysfonctionnements leur faisant suite. Pour la CGT, il est donc urgent et indispensable d'en tirer les conclusions qui s'imposent, en réinternalisant ces charges de travail au sein de l'entreprise publique historique.

Pour sa part, la CGT restera très vigilante sur les suites de l'enquête toujours en cours et veillera à ce que la sécurité des usagers et des cheminots soit l'absolue priorité. Mais elle sera également particulièrement attentive à ce que les conditions de transport des usagers et de travail des cheminots ne soient pas les variables d'ajustement d'une situation pour laquelle ils ne sont en rien responsables.

Nantes, le 29 septembre 2017